

ENGAGEMENT EN CHAMPIONNAT DE FRANCE U20 MASCULINS (Avant le 20 juin 2014)

N° informatique :

ASSOCIATION SPORTIVE :

| Division 2014-2015 | Montant Total Droits Engagements et forfaits fédéraux |
|--------------------|---|
| NM U20 | 116€ |

Banque :

Titulaire Chéquier :

N° Chèque :

CORRESPONDANT * (conforme à l'affiliation)

Nom et adresse :

Code postal Localité :

Tél. domicile : Travail : Portable :

Fax : Mail :

** si des renseignements sont erronés, les corrections sont à communiquer au Comité Départemental*

Couleur des maillots :

SALLE

Toutes les rencontres de championnat de France doivent OBLIGATOIREMENT se dérouler dans une salle bénéficiant d'un classement fédéral au regard de la division concernée (H3 pour LFB, NM1 et H2 pour LF2, NF1, NF2, NM2, NF3, NM3, Championnats de France Jeunes).

Pour rappel : H1, sauf dérogation CFST, ne permet pas de jouer en Championnat de France

Numéro National de la salle * :

Nom de la salle :

Adresse de la salle :

Code postal Localité :

Téléphone :

Type de classement * : H1 H2 H3 N°Classement Fédéral * : ()

Nouveaux tracés à la date d'engagement : OUI NON (obligatoire pour engagement en LFB, LF2, NM1, NF1, NM2, NF2, NM3, NF3)

Si NON, quand les travaux sont-ils prévus :

Appareillage des 24 secondes avec remise à 14" à la date d'engagement : OUI NON (obligatoire pour engagement en LFB, LF2, NM1, NF1, NM2, NF2, NM3, NF3)

** informations disponibles auprès de votre Comité Départemental*

Souhaits, contraintes, demande d'alternance, de couplage de rencontres, indisponibilité de salle ... :

Indiquer vos remarques et demandes à la Commission Fédérale Sportive dans cet engagement, (poule géographique inutile car déjà pris en compte pour tous par la CFS)... :

Priorité 1 :

Priorité 2 :

Priorité 3 :

Je soussigné (nom et prénom du Président de l'association sportive) : certifie sur l'honneur de respecter l'ensemble des règles sportives, financières et administratives édictées par la FFBB, notamment les dispositions relatives aux avantages financiers consentis aux sportifs.

ATTENTION : le non-respect de cette disposition entraîne l'ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre de l'équipe considérée et du président de l'association sportive.

Cachet de l'Association Sportive :

Signature :

Date :

DOCUMENT A ADRESSER A LA COMMISSION FEDERALE SPORTIVE PAR RETOUR DE MAIL :
Effectuer ensuite le paiement des droits d'engagements par chèque

RAPPEL : Votre engagement sera définitivement pris en compte :
- à réception du règlement correspondant - et du paiement de toute dette fédérale